



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 30 : Sécurité de l'aviation et Politique de navigation aérienne

Point 30.3 : Résultats pertinents de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19, volet Sécurité (HLCC 2021)

LA SURVEILLANCE À DISTANCE ET SON EFFICACITÉ PENDANT LA PANDÉMIE

(Note présentée par le Bangladesh)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les méthodes conventionnelles d'audit et d'inspection de supervision de la sécurité ne peuvent pas être appliquées lors des situations d'urgence de santé publique (de pandémie). Les activités de supervision de la sécurité par les États ont fortement subi les effets de la COVID-19, en raison des mesures de contrôle de la circulation et des frontières. En raison des restrictions de santé publique imposées, les audits et inspections ne sont pas réalisables sur site et doivent être menés de manière virtuelle par l'organisme de réglementation et les prestataires de services en vertu des obligations des États en matière de supervision de la sécurité.

Ainsi, en dépit de la situation de pandémie, les États doivent continuer d'assurer la surveillance qui leur incombe au moyen de méthodes hybrides ou à distance en sus de leurs activités sur site. La mise à disposition d'éléments d'orientation sur la surveillance à distance par l'OACI permettrait aux États d'adopter des processus unifiés sur la réalisation de telles activités dans ces cas de figure.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prier instamment l'OACI, les États et le secteur de l'aviation d'œuvrer collectivement en vue d'élaborer un cadre d'orientation sur les modalités de surveillance à distance à l'intention des États ;
- b) encourager les États à se soutenir mutuellement dans l'exécution de la supervision de la sécurité au moyen de l'échange d'informations pertinentes obtenues lors de leurs activités idoines, pour s'assurer que des mesures promptes d'atténuation des risques sont prises en appui à la sécurité de la relance.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques : Sécurité, Sûreté et facilitation et Capacité et efficacité de la navigation aérienne.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Doc 10160, <i>Rapport de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (Montréal, 12 – 22 octobre 2021). Rapport</i> Doc 9859, <i>Manuel de gestion de la sécurité</i> Doc 9734, <i>Manuel de supervision de la sécurité, Partie A — Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sécurité</i> Doc 8335, <i>Manuel des procédures d'inspection, d'autorisation et de surveillance continue de l'exploitation</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Il est probable que des mesures de contrôle de la circulation et des frontières subsisteront jusqu'à ce qu'une partie suffisante de la population ait été vaccinée. Le monde subit les effets dévastateurs de la COVID-19 depuis décembre 2019. Même si la situation relative à la COVID-19 passe à un stade endémique permettant la reprise d'un plus grand nombre d'activités sociales et économiques, des restrictions peuvent être mises en œuvre ou maintenues. La pandémie de COVID-19 a entravé le déploiement d'inspecteurs chargés de mener des activités de supervision de la sécurité, tant au niveau national qu'à l'étranger.

2. ANALYSE

2.1 La pandémie de COVID-19 a provoqué une chute de 60 % de l'activité des compagnies aériennes. Le voyage par avion et le tourisme ne devraient pas revenir à leurs niveaux de 2019 avant 2024. En dépit d'une situation de pandémie, les activités de supervision de la sécurité doivent se poursuivre et être menées efficacement au niveau national. La COVID-19 a donné une impulsion aux organismes de réglementation et aux organisations pour les pousser à adopter de nouvelles méthodes de travail et de collaboration. Certains États ont adapté leurs approches en matière de supervision de la sécurité en ayant recours à la surveillance à distance.

2.2 Surveillance à distance

2.2.1 Durant la pandémie, de nombreux États ont mis en place des méthodes complètes d'audit et de surveillance à distance. De manière générale, les audits et inspections à distance ou virtuelles comportent trois principales composantes :

- a) règlements/procédures spéciales ;
- b) audit informatique pour l'examen des documents ;
- c) inspection virtuelle.

La surveillance virtuelle réalisée au cours de la pandémie s'est avérée très utile pour rétablir la confiance du public dans les voyages aériens.

2.2.2 Afin que les prestataires de services puissent facilement respecter la conformité, les règlements applicables doivent être renforcés. Les nouvelles exigences pourraient prendre la forme d'amendements aux règlements ou de l'élaboration d'une liste de vérification de conformité révisée. Le jour de l'inspection ou de l'audit virtuel, l'organisme de réglementation et le prestataire de services peuvent discuter par vidéoconférence pour préciser la portée de l'audit.

2.2.3 La COVID-19 a donné une plus grande impulsion à l'utilisation de la supervision à distance (audits et inspections). Cette méthode peut s'avérer économique et productive, car elle réduit les déplacements et la charge de travail administratif qui lui est associée. Elle permet aux organismes de réglementation de réaffecter leurs ressources, ce qui leur donne le temps de se concentrer sur leurs activités de réglementation essentielles. Il est très probable que la surveillance à distance restera une option attrayante pour les États bien au-delà de la période endémique de la COVID-19.

2.2.4 Les méthodes d'inspection et d'audit de la sécurité à distance ou virtuelles deviennent de plus en plus importantes, mais elles ne peuvent pas remplacer les inspections et les audits sur site. L'observation effectuée sur le terrain lors de missions d'audit et d'inspection sur site fournissent des

indications précieuses sur l'engagement et la culture de sécurité de l'organisation ou de l'équipe. Il est difficile d'effectuer de telles appréciations par le biais d'échanges virtuels ou à distance.

2.2.5 Au vu de la probabilité que la surveillance à distance soit plus largement utilisée, l'OACI, les États et le secteur de l'aviation pourraient collaborer dans le but d'élaborer un cadre ou un ensemble de lignes directrices sur la surveillance à distance. Un tel cadre faciliterait la prise de décisions quant à l'utilisation de la surveillance à distance par les États membres et rendrait possible la standardisation des méthodes à distance et des spécifications technologiques. Il demeure que l'efficacité de la supervision devrait rester le principal facteur permettant de déterminer comment utiliser les méthodes virtuelles.

2.3 Collaboration internationale et partage d'informations

2.3.1 Du point de vue de la facilitation de la supervision des détenteurs d'agrément à l'étranger, la situation relative à la COVID-19 a donné aux États l'occasion de collaborer et de s'entraider dans leurs activités de supervision de la sécurité. En cas de besoin, la facilitation d'audits sur site d'organisations basées à l'étranger serait utile.

2.3.2 Pour soutenir l'échange d'informations pertinentes sur la sécurité provenant de leur activité de supervision de la sécurité sur site, les États peuvent mettre en place des accords bilatéraux. En règle générale, une plus grande diversité d'informations est recueillie grâce aux audits sur site, notamment des observations faites de visu pendant l'inspection physique d'une installation, des documents qui n'ont pas pu être numérisés ou des interviews ad-hoc avec des membres du personnel qui n'auraient pas été possibles à l'aide de moyens virtuels.

2.3.3 Par conséquent, les informations générées par les audits sur site pourraient compléter celles recueillies par le biais de la surveillance virtuelle. Elles pourraient être partagées avec d'autres États afin de s'assurer qu'une attention rapide est accordée à l'atténuation des risques à l'appui d'une relance en toute sécurité.

3 CONCLUSION

3.1 Dans le cadre du respect des obligations des États en matière de supervision de la sécurité, les organismes de réglementation sont tenus d'effectuer régulièrement des audits et des inspections virtuels en raison de l'imposition de restrictions de santé publique. Par conséquent, en sus de leurs activités sur site, les États doivent poursuivre leur surveillance de la sécurité en combinant des méthodes hybrides et à distance, même en cas de pandémie.